

Sur le Sieur Hangard, porcher de la Compagnie, colon de Seychelles

Lettre du 31 décembre 1775 - Brayer du Barré au Chevalier de Ternay

Un document des Archives Nationales A.N. Col C/4/145 : carton sur les Seychelles de 1742 à 1785.

Lettre du 31 décembre 1775 de Brayer du Barré au Chevalier de Ternay, gouverneur à l'Isle de France.

Lettre très partiellement reproduite dans l'ouvrage *Unpublished documents on the history of the Seychelles islands anterior to 1810*,... d'Albert-Auguste Fauvel, en page 90.

Lors de son passage aux Seychelles en juin 1773, La Pérouse a rédigé un mémoire sur l'état de la colonie, et il y parle de Hangard installé sur l'île Ste-Anne. (Base documentaire=> Juin 1773. La Pérouse séjourne aux Seychelles)

Parmi les habitants du Fort-Dauphin à Madagascar, en 1769¹, on trouve un dénommé Pierre Hangard. Si on se rappelle que toute la colonie du Fort Dauphin est évacuée au début de l'année 1771, il est plus que probable que ce soit le *Hangard* dont il est ici question et qui a séjourné à Madagascar. De plus, évacué de Madagascar en février, on comprend qu'il ait voulu tenter une nouvelle expérience de pionnier-défricheur en passant en octobre de la même année aux Seychelles.

Copie de la lettre du Sieur Brayer à Monsieur le Chevalier de Ternay, en date du 31 décembre 1775 à l'occasion de l'établissement de Ste Anne, près Seychelles.

Mon Général,

L'indiscrétion de M. Krozet capitaine de la pale² du Roi *l'Iphigénie* vient de me faire découvrir qu'il avait surpris à votre religion une défense à toute personne quelconque de troubler Hangard sur l'établissement qu'il s'était formé sur l'île Ste Anne. Permettez, je vous supplie Mon Général, d'entrer dans un détail qui vous convaincra de la vérité de mon exposé, de mes justes réclamations et prétentions sur Ste Anne.

Hangard, à la fin de 1771 est venu me demander, accompagné du Sieur Gillot, à passer à Seychelles avec six négrillons et une négresse. Sur les informations que j'ai prises de cet homme, je lui ai refusé. Le Sr Gillot a tout fait sur mon refus qu'il obtint de M. Poivre la permission de le faire passer avec lui sans que j'en su rien. Cet homme était le porcher de la Compagnie, et gardait ses troupeaux à l'anse Courtois. Lorsque la Compagnie a rétrocédé l'île au Roi, il a quitté, et avec ce qu'il avait amassé, et quelques voyages à Madagascar, il s'était établi à Flacq où il ne faisait rien sur son habitation puisqu'il l'abandonna pour aller ailleurs. Arrivé à Seychelles, dans le temps que M. Delaunay formait un établissement sur la grande terre (car le principe des établissements sur les îles Seychelles a été formé sur l'île Ste Anne. C'est là que les premiers 30 hommes envoyés ont défriché, c'est là qu'ils se sont bâti, qu'ils ont planté et vécu pendant dix huit mois, et c'est ce premier établissement qui m'a coûté 49212 livres et 15 sols) et que M. Poivre lui écrivit de faire faire avec ses ouvriers un jardin pour le Roi. Cet homme débarqué sur Ste Anne, et voyant M. Delaunay occupé aux établissements de Seychelles et du jardin du Roi, lui demanda à rester sur Ste Anne pour en cultiver la terre et lui fournir les vivres nécessaires. M. Delaunay y consentit et ne fit aucun arrangement par écrit. En conséquence, Hangard resta sur Ste Anne où il trouva les cases faites pour se loger, dont plusieurs étaient remplies de mes effets qui restèrent à sa consignment. Magasins, poudaille [*sic*] pour les grains, cases de Noirs, poulailler garni de volailles sans celles [*illisible*] dans le bois, un grand champ de patates, un de manioc, un de cannes de sucre, des arbres fruitiers de toutes les espèces que j'y ai fait transporter, des caffiers [caféiers] un grand défriché qu'il ne fallait que nettoyer pour planter en riz et maïs, enfin les chiens gardiens de l'habitation. Mais lorsque le Sr Hangard fut obligé de fournir des vivres à M. Delaunay, il les lui refusa sans argent, lui en donna ensuite en se payant lui-même par les effets qu'il avait à sa garde, et prit de là acte de possession. J'appris par le retour de *la Marianne*, la sottise de M. Delaunay que je n'approuvai pas, sur laquelle je le réprimandai, et, comme j'espérais de jour à autre, aller à Seychelles, en attendant, j'écrivis au Sr Hangard que j'étais surpris qu'il se soit formé des pré-

¹ Base docu=>14 novembre 1769 : Inventaire des personnels du Fort-Dauphin.

² Une *pale* ou *palle* est un navire utilisé sur la côte Malabar.

tentions aussi absurdes, et lui défendis d'abattre aucun arbre et de faire aucun défriché, qu'autrement je lui en ferais supporter les dommages. Je n'ai eu point de réponse, je sus seulement par ceux qui étaient présents lorsqu'il lut ma lettre, qu'il s'en moqua, ainsi que de moi, qu'il dit qu'il avait passé malgré moi et qu'il avait encore le meilleurs de ce que j'avais, qu'il se ferait concéder malgré moi. Voilà, Mon Général, ses propos.

Comme les préjugés contre les infortunés s'opposent toujours à leur bonheur, les contrariétés que j'ai éprouvées et les rapports infidèles qu'on a faits d'un homme dont toute la conduite jusqu'à présent a été de me dépouiller du plus clair de mon bien, m'engagent aujourd'hui à réclamer votre justice contre une usurpation que votre équité ne pourra soutenir. Est-il difficile, Mon Général, qu'un homme passe pour bon colon lorsque sans peine, sans travaux, sans frais, sans dépenses, il entre sur une terre bâtie et défrichée. Des sept malheureux Noirs que cet homme a emmenés d'ici, il en a vendu un à Bourbon pour avoir du vin, de l'eau de vie et des vivres pour ses esclaves. Quoi ! Parce que cet homme a planté sur une terre défrichée et qui ne lui appartenait pas ! Parce que mes affaires ne m'auraient pas permis d'aller le déposséder et de réclamer des indemnités contre lui, pour raison des abattis qu'il a fait contre ma volonté, et d'un bois qu'il en a brûlé ! Cet homme se sera enrichi à mes dépens, aura profité des productions ! Et voudra encore usurper mon bien !

La loi défend les opprimés, j'ai l'honneur de la réclamer de vous, Mon Général, et vous supplie de prononcer sur une réclamation et un acte de propriété dont le titre, renfermé dans une bouteille, est enfoui dans un coin de la case de ma maison que cet homme habite. Ce premier établissement a été commencé avec l'agrément de la cour, autorisé par le gouvernement de cette île ! Je me suis sacrifié pour le bien général ! J'y ai employé ma fortune, faudrait-il qu'un homme, parce qu'il a gagné du bien et des esclaves avec les productions de mon bien personnel, et à mes dépens, ait le droit d'usurper ce que j'ai défriché et formé avec beaucoup d'argent, sans crainte d'encourir la peine portée par la loi ! Alors d'autres personnes se présenteraient sur Seychelles et autres établissements, les envahiraient, les usurperaient de même ! Que deviendrais-je ? Avec quoi me liquiderais-je envers la Caisse du Roi ? Et mes créanciers ? Si chacun m'arrache une plume de l'aile, et que [je] sois toujours sans appui contre les caprices de la fortune, je serai bientôt réduit à la dernière misère !

Permettez, Mon Général, une comparaison. Hangard est un fermier qui a demandé à faire valoir Ste Anne, on ne l'a pas fait venir exprès, il s'est présenté, a trouvé une ferme en état, et a cultivé la terre ; peut-il de là s'autoriser à se rendre propriétaire d'un bien dont il n'est que le fermier ; suivant la loi il m'est redevable du tiers de tous les revenus qu'il a faits. Il veut se soustraire à cette redevance et étendre ses prétentions jusqu'à usurper un bien sur lequel on l'a placé, ne sachant que faire à Seychelles avec cinq négrillons et une négresse qui n'étaient pas en état de l'aider à défricher un nouveau terrain. Votre fermier, Mon Général, serait-il reçu à vouloir s'approprier votre bien pendant votre absence ! La justice viendrait bientôt à l'appui de la loi, vous le feriez déerpier [déguerpir] et punir de sa témérité. Hangard a fait à Seychelles le bon valet pour se concilier la bienveillance et l'affection des capitaines qui y ont passé, leur a constamment laissé ignorer de quelle manière il a été placé sur Ste Anne ; il a su profiter de toutes les occasions pour se les rendre favorables, et pour les disposer à vous parler avantageusement de lui. Mais, Mon Général, vous êtes juste, si on a surpris votre religion, vous ne permettrez pas que je sois la victime de procédés aussi déshonnêtes. Je suis débiteur, tout ce que j'ai appartient à mes créanciers, et on ne peut m'en dépouiller sans me mettre dans le cas de ne pouvoir me liquider envers le Roi même, auquel je suis redevable.

Je suis avec un profond respect,

Mon Général

Votre très humble et très obéissant serviteur

Brayer du Barré

* * *